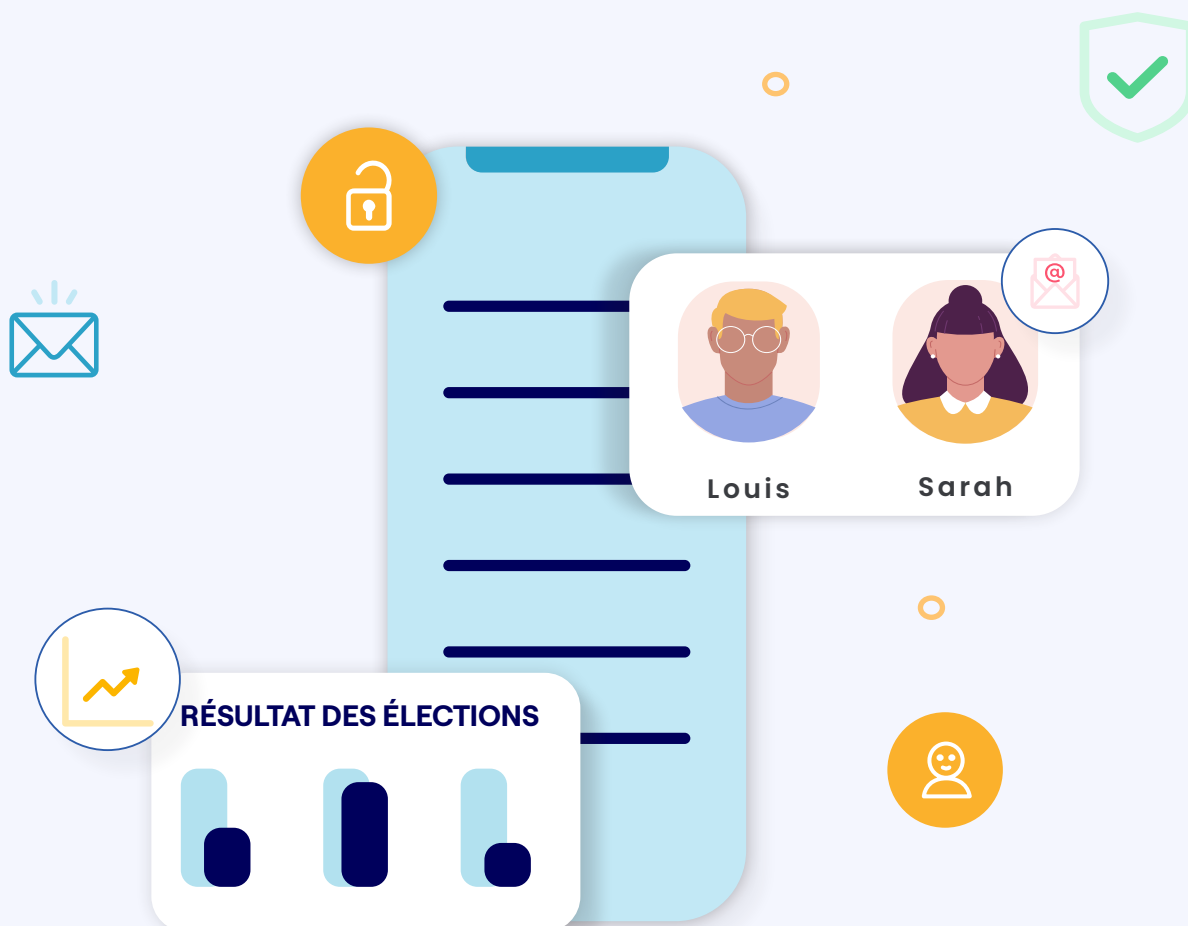




SOLUTION DE VOTE ÉLECTRONIQUE



Optez pour le vote électronique lors
de vos prochaines élections

Votre interlocuteur unique prend en charge la complexité
pour que vos élections vous paraissent simples

www.legavote.fr

NOS ENGAGEMENTS

UNE ÉLECTION CLÉ EN MAIN

Nous établissons un calendrier respectant les contraintes légales et nous configurons l'environnement de vote. Nous gérons la complexité pour que les élections vous paraissent simples.

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Notre plateforme modulaire permet la gestion des candidatures et les demandes d'inscription ou de rectification sur les listes. Ainsi, nous sommes en mesure de proposer à nos clients d'intégrer un module sur-mesure.

OUVERTURE DE LA PLATEFORME MODULABLE

La plateforme pourra être ouverte avant le début du scrutin pour la consultation des candidatures. Nous définissons ensemble le formulaire de dépôt et les champs à remplir. Vous pourrez consulter, demander des informations, valider et refuser chaque candidature.

UN SUIVI PERSONNALISÉ

Un chef de projet dédié vous accompagne pendant toute la durée de la collaboration. Vous échangerez vos documents via un espace de partage sécurisé.

AFFECTATION AUTOMATIQUE DES SIÈGES

A l'issue du dépouillement, un calcul automatique est réalisé et permet une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste ou à la plus forte moyenne tout en gérant les cas d'égalité.

ACCESSIBILITÉ

Nous répondons aux normes d'accessibilité RGAA4 pour les personnes en situation de handicap. Nos interfaces responsives sont accessibles depuis tous les appareils sans installation préalable.

ASSISTANCE

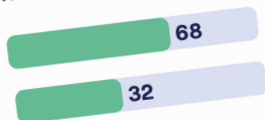
En plus d'un formulaire d'assistance en ligne, une cellule d'assistance téléphonique située dans nos locaux à Lyon est disponible 24h/24 et 7j/7 pour vos électeurs.

UNE PLATEFORME DÉDIÉE

Notre plateforme est régulièrement auditée par des experts indépendants pour valider sa conformité aux délibérations de la CNIL sur le vote électronique.

Un chef de projet spécialisé vous accompagne à chaque étape de vos élections, de l'établissement du calendrier à la transmission des CERFA.

NOMBRE DE VOIX PAR LISTE



RÉSULTAT DES ÉLECTIONS



TAUX DE PARTICIPATION

71,3%



4736 électeurs



MISE EN PLACE DU VOTE ÉLECTRONIQUE

1. FOURNITURE DES DONNÉES DE VOTE

Depuis la zone de partage sécurisée, vous nous transmettez votre base électeurs ainsi qu'un listing des scrutins à effectuer. Des fichiers type vous seront remis au début de notre collaboration.



2. CONFIGURATION DE LA PLATEFORME

Votre chef de projet LegaVote crée l'architecture de vos scrutins, importe les électeurs et les affecte aux scrutins correspondants. Puis, nous vérifions ensemble la configuration proposée par votre chef de projet.



3. PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Selon le délai réglementaire, vos listes électorales devront être publiées dans votre établissement.



5. ENVOI DES IDENTIFIANTS

Chaque électeur recevra un e-mail contenant des identifiants d'accès à la plateforme, ses scrutins d'affectations ainsi qu'une notice de vote. Les électeurs pourront se connecter pour consulter les candidatures.



4. TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Votre chef de projet LegaVote se chargera de l'import des candidats et des professions de foi.

6. SCCELLEMENT DES URNES

Quelques jours avant le début du vote et après une formation, les membres du bureau de vote procéderont au scellement des urnes en présence du chef de projet. Cette réunion sera l'occasion de réaliser un test intégral de la plateforme avec un vote à blanc.



7. VOTE DES ÉLECTEURS

Les électeurs peuvent exprimer leur choix sans ambiguïté et le soumettre en toute sécurité. Des relances aux personnes n'ayant pas encore voté seront envoyées. Les membres du bureau de vote peuvent suivre les opérations électorales.

(le vote peut être ouvert sur plusieurs jours)



8. DÉPOUILLEMENT

À la fin du vote, le système clôturera automatiquement les urnes en attendant le dépouillement. Sous la supervision de votre chef de projet LegaVote, les membres du bureau de vote déclencheront le dépouillement et pourront signer numériquement le procès-verbal rédigé automatiquement.



10. CONTRÔLE A POSTERIORI

Un ensemble de documents vous est remis à la fin de l'élection permettant le contrôle a posteriori. Nous conserverons une sauvegarde pendant les délais de recours. Au terme de ces délais, sa suppression entraînera la destruction de toutes les données liées à votre élection.



9. PROCLAMEZ LES RÉSULTATS

Une fois le dépouillement effectué, l'organisateur aura la possibilité de proclamer les résultats directement via la plateforme de vote. Les électeurs pourront alors se connecter de nouveau sur la plateforme pour les consulter.

Nous organisons un second tour le cas échéant.

SOFIA SAFADI, Université de Montpellier

EMILIE BEDARD, Université Paris Cité

SOPHIE LANDAIS. Avancial

Une question ?
contact@legavote.fr - 04 28 29 19 09